

Le bâtonnier Lionel Halpérin: «Notre métier doit évoluer avec la numérisation»

Par [Fedele Mendicino](#), [Pierre Ruetschi](#) Mis à jour à 10h00

Le chef de file des avocats genevois prépare la profession au virage de la digitalisation. Non sans quelques craintes.

«Mon père ne m'a jamais suggéré de voie à suivre, explique Lionel Halpérin. Je l'ai vu heureux dans ses activités et cela m'a inspiré.» Élu à la tête des avocats genevois, Lionel Halpérin marche sur les traces de son illustre père, Michel, décédé en été 2014. À 43 ans, l'homme de droit a décidé de quitter les bancs du Grand Conseil, où il siégeait comme député PLR, pour se concentrer sur sa nouvelle mission.

Son prédécesseur, Grégoire Mangeat, plaidait pour «un désordre poétique» au sein du Barreau. Plus terre à terre, le nouveau bâtonnier promet de l'écoute, de l'accompagnement et une adaptation aux nouvelles technologies «quand bien même je ne suis pas moi-même un geek», dit-il.

Vous parlez de la nécessité de préparer le grand chambardement du numérique. Comment?

Nous avons créé au sein de l'Ordre des avocats une commission qui réfléchit à l'avenir de la profession dans les dix à quinze ans. Notre métier est appelé à évoluer avec la digitalisation et l'intelligence artificielle. Certaines tâches techniques pourront être accomplies de plus en plus de façon automatisée. Telle l'analyse de la jurisprudence. Aux États-Unis, c'est déjà le cas. Cela peut avoir un effet sur les coûts et démocratiser l'accès à l'avocat pour le justiciable.

Un autre exemple?

On peut aussi imaginer qu'un contrat ou une requête en divorce puissent être préparés par une machine. Ces développements nécessiteront une adaptation mais créeront des opportunités. L'avocat aura plus de temps pour se concentrer sur le cœur de son métier: écouter, comprendre les enjeux, orienter et représenter le client.

Vous y voyez des risques?

Oui, celui de voir apparaître une justice à deux vitesses puisque toutes les études ne pourront peut-être pas se permettre d'acquiescer ce genre de technologie.

Craignez-vous la résistance des vieux briscards du Barreau?

Je ne suis pas sûr que la génération me précédant soit directement concernée. La mienne est très ouverte et les jeunes avocats sont encore plus sensibles à la question.

En termes de formation, il reste du travail à faire, non?

Effectivement. L'Université doit jouer un rôle et cela fera certainement l'objet de discussions avec la Faculté de droit. La réflexion doit également avoir lieu au sein de l'école d'avocature.

Mais il existe déjà des plateformes de services online.

Quelques plateformes proposent ce type de services pour des premiers conseils, mais il y a toujours une personne derrière. Cela dit, ces procédés soulèvent des questions en lien avec le secret professionnel et les risques de conflit d'intérêts. Imaginez un couple qui divorce. Chaque époux de son côté, sans le savoir, contacte le même site, livre de premières informations sur sa situation. Comment s'assurer que les informations ne seront pas utilisées à mauvais escient? De même, le secret professionnel n'est pas garanti au stade du contact entre la plateforme et son client. La personne qui se connecte doit en être consciente au moment où elle fournit des informations. Ce n'est que lorsque le contact direct entre cette personne et un avocat intervient que le secret professionnel protège le client. Ces problèmes doivent être pris en considération par ces plateformes et le client doit être informé des risques, en toute transparence.

Des enquêtes internationales ont mis en lumière les pratiques d'avocats dans la création de sociétés offshore. L'avocat a-t-il mauvaise presse depuis?

Oui et non. L'image de l'avocat, surtout dans les médias anglo-saxons, n'est pas bonne et les scandales du type «Panama Papers» y contribuent. Mais il faut rappeler également que ces scandales s'inscrivent dans un contexte de guerre économique où l'éthique ne représente qu'une petite partie de l'équation. Ce qui est certain, c'est l'évolution des mentalités. Ce qui était une pratique courante dans la place financière n'est plus toujours acceptable et le nombre de structures administrées par des avocats a énormément diminué ces dernières

années. En même temps, le métier d'avocat continue à attirer les jeunes, notamment en raison de la fascination pour le pénal, qui est un aspect du métier. J'explique souvent que l'avocat est là pour accompagner les gens dans des moments douloureux, une procédure pénale, un divorce, un décès, mais aussi lors d'événements positifs comme la création d'une entreprise ou la mise en place d'un projet associatif. Nous venons d'ailleurs de créer une structure bénévole au sein de l'Ordre pour venir en aide aux ONG.

C'est-à-dire?

Une trentaine d'avocats membres se sont déjà inscrits pour un travail qui consiste par exemple à rédiger des contrats ou les statuts de l'ONG. L'objectif est à la fois de soutenir les organisations actives dans le domaine des droits de l'homme et de renforcer les liens avec la Genève internationale. Dans le même sens, nous dispensons chaque année durant deux jours, sous une tente au centre-ville, des consultations gratuites au public. Nous présentons également notre profession dans les cycles d'orientation à l'aide d'un cas pratique et d'un procès fictif joué par les élèves.

Afin de chercher des clients?

Non, pour aider les personnes qui en ont besoin, mais aussi pour nous rapprocher de la population, qui nous place parfois sur un piédestal. Tant mieux si par là nous améliorons aussi l'image de notre profession.

«Trop peu de femmes associées»

Vous êtes très critique sur le projet de loi sur le blanchiment mis en consultation au début du mois. Pourquoi?

J'y vois une grave atteinte au secret professionnel de l'avocat. Le projet prévoit l'intervention de réviseurs qui pourraient être amenés à dénoncer l'avocat et son client. Or ce secret est une soupape fondamentale pour la démocratie et le bon fonctionnement de la justice. Si le lien de confiance avec le client est rompu, l'avocat ne peut remplir son rôle. Je note que ce projet n'est pas le résultat de risques identifiés, mais la conséquence de demandes de fonctionnaires du GAFI (organisme intergouvernemental de lutte contre le blanchiment d'argent) qui viennent souvent de pays beaucoup moins impliqués que la Suisse dans la lutte contre le blanchiment.

Vous avez été député et vous devenez bâtonnier? Est-ce vraiment un atout?

L'Ordre des avocats n'a pas la vocation d'être un organe politisé. Mon expérience de député m'a permis de tisser des liens avec les représentants des instances politiques, judiciaires et de l'administration. Cela peut être un atout. Les avocats ont de tout temps été impliqués en politique. Ils ont joué un rôle historique dans la défense des libertés et s'intéressent à l'élaboration des lois.

Votre prédécesseur a dû organiser en deux ans de bâtonnat 300 séances de conciliation pour apaiser des conflits entre avocats. N'est-ce pas inquiétant?

Le taux de conciliation de ces conflits est élevé. Toutefois, j'aimerais moins de querelles entre nous. Elles sont, il est vrai, plus fréquentes à Genève et dans le canton de Vaud qu'en Suisse alémanique. Il y a bien une explication culturelle, mais c'est aussi dû au fait que le bâtonnier a un rôle plus important chez nous que de l'autre côté de la Sarine. La querulence n'est pas une qualité en tant que telle. Cela étant, un avocat par nature doit être indépendant. Il est un contre-pouvoir, par fois un révolutionnaire.

Trouvez-vous que le rapport du Barreau avec les magistrats se soit détérioré?

Dans un passé que je n'ai pas connu, il y avait apparemment plus de cordialité entre avocats et magistrats. Le changement de climat date de l'époque du procureur général Bernard Bertossa, qui avait une volonté de créer une distance pour éviter le copinage. Ce climat perdure aujourd'hui avec Olivier Jornot. Même si j'entends bien cette volonté, je doute que la cordialité nuise à l'indépendance. L'accueil des avocats par les magistrats est souvent plus chaleureux dans les autres cantons qu'à Genève.

La prison de Champ-Dollon reste surpeuplée. Avez-vous une solution?

Je constate l'importance du problème. Une démocratie est aussi jugée à sa capacité à traiter convenablement ses détenus. Je n'ai pas de solution toute faite. Il n'est pas simple de convaincre les citoyens d'allouer des moyens pour construire et rénover des prisons ni de dire qu'il faut envisager d'autres types de sanctions pour éviter la surpopulation et favoriser la réinsertion.

La grande majorité des avocats associés dans une étude sont des hommes. Y a-t-il un grave problème de féminisation?

Il y a en effet trop peu de femmes associées dans les études d'avocats. Ce n'est pas le cas au sein de l'étude dans laquelle j'exerce. Sur les huit associés, cinq sont des femmes. À l'école d'avocature et en stage, les femmes sont majoritaires, mais plus ensuite. Je sens toutefois une évolution dans le bon sens. C'est probablement une question de générations. **P.R./F.M.**
(TDG)

Créé: 05.07.2018, 08h19

© Tamedia Publication Romande SA